



SOMMAIRE

RECAP-AGRI.....	2
La balance commerciale alimentaire à fin Février 2018.....	2
La situation hydrique de la campagne agricole 2017/18 (période du 01/09/17 au 12/03/18).....	2
Pêche et aquaculture en Tunisie à fin Janvier 2018(Résultats de 2018 par rapport à 2017).....	3
Mercuriale de Bir El Kassa (Février 2018).....	4
FLASH SUR LA FILIERE AVICOLE.....	4
INFO-AGRI.....	5
« Xylella fastidiosa » : Une nouvelle menace pour l'agriculture.....	5
Les recettes d'exportation des dattes biologiques augmentent de 35,2%	8
Importation des céréales.....	8
La Commission européenne propose de relever le plafond des «minimis».....	9
Les produits laitiers et céréaliers font augmenter les prix des produits alimentaires en février.....	9
La FAO encourage l'utilisation de technologies numériques pour le développement agricole.....	10
Les Néonicotinoïdes posent un risque pour les abeilles.....	11

La balance commerciale alimentaire à fin Février 2018

Au terme du 2ème mois de l'année 2018, la balance alimentaire s'est soldée par un taux de couverture de 134,2% du à une hausse des exportations de 109,2% suite à une recrudescence des ventes de l'huile d'olive ((+232,3%) en volume et (+280,2%) en valeur). En effet, sans l'huile d'olive la croissance des exportations n'aurait été que de 41,1% seulement.

Les importations ont diminué de 1,8% avec une part en baisse de 2,3 points de pourcentage par rapport à la même période de l'année précédente soit 8,9% contre 11,2%. Les achats des produits céréaliers ont baissé de 15,8% en valeur et de 27,7% en volume.

En valeur les importations du sucre et des huiles végétales ont augmenté de 20,0% (respectivement 277,0 MD en 2018 contre 230,8 MD en 2017) conséquence d'une hausse du volume des achats malgré une baisse du prix à l'import. Céréales, sucre et huiles végétales ont ainsi

Source : Calculs de l'ONAGRI d'après l'INS.

représenté 74,3% de la valeur totale des importations alimentaires totales.

Evolution de la balance commerciale alimentaire à fin février 2018.

	En MD		Variation (%)	
	02 mois 17	02 mois 18	2017/2016	2018/2017
Exportations	502,9	1052,0	18,1	109,2
Importations	798,1	783,7	50,9	-1,8
Solde	-295,2	268,3	-	-
Taux de couverture (%)	63,0	134,2	-	-

La situation hydrique de la campagne agricole 2017/18 (période du 01/09/17 au 12/03/18)

- La saison hydrologique 2017/2018 caractérisée par un manque d'apports en eau dans les barrages en début de campagne s'est quelque peu améliorée depuis tout en demeurant encore déficitaire par rapport la campagne écoulée et à la moyenne des trois dernières années.

Du 01/09/17 au 12/03/18 les apports aux barrages ont totalisé 684.6Mm³ contre 732.8Mm³ à la même période de la campagne écoulée et une moyenne de la période évaluée à 1229.5Mm³ enregistrant ainsi des baisses respectives de 6.6% et de 44.3%.

A la date du 12/03/18, le volume stocké au niveau des barrages a diminué de 12.2% par rapport à celui de la même date de 2017 avec 972.4 Mm³ contre 1107.9 Mm³ et de 26.1% par rapport à un stock moyen de 1 316.10 Mm³ pour les 3 dernières années. Ces eaux sont réparties entre 92 % au Nord, 6% au Centre et 2% au Cap Bon. Le barrage de Sidi Salem qui est d'une capaci-

té utile supérieure à 500 Mm³ ne contient actuellement que 160.809 Mm³ contre 208.135 Mm³ emmagasinés à la même date de la campagne écoulée laquelle était également déficitaire.

- Paradoxalement, la pluviométrie a été excédentaire au Sud Est, normale au Sud Ouest et déficitaire dans le reste du pays principalement au Centre. Le rapport entre la pluviométrie de la période avec la normale est de 104% au niveau national avec des disparités au niveau régional.

- 81% au Nord Ouest
- 81% au Nord Est
- 48% au Centre Ouest
- 64% au Centre Est
- 100% au Sud Ouest
- 203% au sud Est

Pêche et aquaculture en Tunisie à fin Janvier 2018 (Résultats de 2018 par rapport à 2017)

La production de la pêche et de l'aquaculture à fin Janvier 2018 a été de 9 mille tonnes contre 6,1 mille tonnes réalisées à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 47,5%. La production aquacole réalisée à fin Janvier 2018 a été de 1,6 mille tonnes contre 1,3 mille tonnes réalisées en 2017, soit une hausse de 23,1%. A fin Janvier 2018 les quantités exportées des produits de la pêche et de l'aquaculture ont atteint 1,6 mille tonnes pour une valeur de 29,2 MD contre 1,5 mille tonnes et une valeur de 20,3 MD au terme du mois de Janvier 2017, soit une hausse de 6,7% en termes de quantité et de 43,8% en termes de valeurs. Les importations ont atteint 1,6 mille tonnes pour une valeur de 7,8 MD contre 3,8 mille tonnes et une valeur de 14,3 MD au terme du mois de Janvier 2017, soit une baisse de 57,9% en termes de quantité et de 45,5% en termes de valeurs expliquée essentiellement par la baisse importante des importations du thon en conserve (baisse de 98% en termes de quantité et de 97% en termes de valeur). Le solde des échanges extérieurs des produits de la pêche a été positif avec (+21,4 MD) en 2018 contre (+6 MD) enregistrés à la même période de l'année précédente, soit 256,7 % de plus.

NB : Les chiffres de l'année 2017 sont préliminaires.
Source : Calculs de l'ONAGRI d'après les chiffres de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture.



Figure 1. Evolution du volume de la production, de l'exportation et de l'importation des produits de la pêche et de l'aquaculture.



Figure 2. Evolution de la valeur des exportations et des importations des produits de la pêche et de l'aquaculture.



Figure 3. Evolution du solde des échanges extérieurs des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Evolution de l'offre globale Février 2018/Février 2017

- Augmentation de l'offre globale des légumes (+59,8%)
 - Diminution de l'offre globale des fruits (-6%)
- Diminution de l'offre globale des produits de la mer (-36%)
- Augmentation des prix de pommes de terre, des clémentines et des sardines ;
 - Baisse des prix des tomates et des piments piquants

Evolution de l'offre des principaux produits

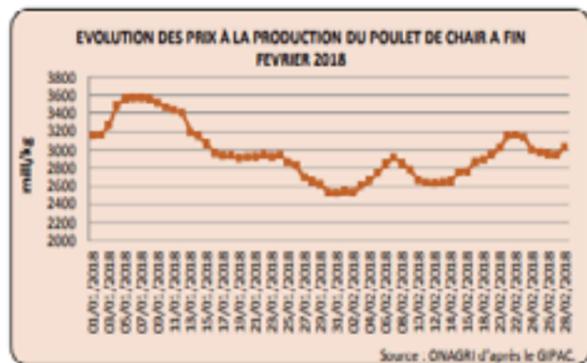


Evolution des prix des principaux produits



FLASH SUR LA FILIERE AVICOLE

Poulet de chair



Au cours du mois de février 2018 le prix à la production du poulet de chair a enregistré une tendance haussière avec des fluctuations, enregistrant ainsi un minimum de 2529 mill/kg le 02/02/2018 et un maximum de 3163 mill/kg le 22/02/2018. Le prix moyen mensuel a légèrement augmenté de 0,5% par rapport à celui du même mois de l'année précédente (2830,6 mill/kg contre 2816,3 mill/kg) alors qu'il a baissé de 8,2% par rapport à celui de janvier 2018 (3084,3 mill/kg).

Concernant les régions, le prix moyen à la production dans le Nord (2880,9 mill/kg) devance de 3,4% celui du Sud et 2% celui du Centre.

Oeufs de consommation



Les prix à la production des oeufs de consommation au cours du mois de février 2018 ont connu une tendance baissière tout le long du mois passant de 149,7 mill/œuf le 01/02/2018 à 136,2 mill/œuf le 28/02/2018.

La moyenne enregistrée au cours de février 2018 a baissé de 1,8% par rapport à celle du même mois de l'année 2017 (143,3 mill/unité contre 146,0 mill/unité). Par rapport à janvier 2018 (148,1 mill/unité), le prix moyen a baissé de 3,2%. Le prix moyen à la production dans le Centre (144,8 mill/unité) est légèrement supérieur à celui du Nord et du Sud avec les taux respectifs de 0,4% et 1,6%.

Source : ONAGRI d'après le GIPAC.

Dossier mois de mars 2018

« Xylella fastidiosa » : Une nouvelle menace pour l'agriculture

Avant propos

A partir de ce mois de mars 2018, la Direction de la Documentation de l'ONAGRI vous proposera chaque mois un article bibliographique sur un sujet ou un thème d'actualité constituant ainsi une veille documentaire afin d'appuyer l'anticipation et l'aide à la décision qui sont les principales missions de l'ONAGRI voire de pouvoir établir un plan de travail d'avenir et « préventif » du secteur donné.

Cet article bibliographique aura pour ambition non seulement de mettre à la disposition de nos lecteurs une synthèse des documents existants sur le sujet notamment à l'échelle nationale et internationale mais aussi d'enrichir la documentation disponible et notamment sa mise à jour.

Dans le but d'anticiper et afin d'être prêt à toutes les éventualités en cas d'apparition de cette bactérie de quarantaine, nous nous proposons de faire une synthèse bibliographique de la documentation, des projets et autres existants en Tunisie ainsi qu'à travers le bassin méditerranéen et en 3ème lieu à travers le monde.

La Direction Générale de la Protection, du Contrôle de la Qualité des Produits Agricoles (DGPCQPA) à travers la sous direction de Madame Fathia Helali chargée de la quarantaine nous a fourni une trentaine de documents numérisés variés et très riches en informations dont celles concernant les activités et projets en Tunisie et à l'étranger via les relations existantes entre cette sous direction et des partenaires officiels étrangers.

Ces documents sont bien entendu en cours d'indexation sur la base documentaire DOCAGRI visible sur notre Intranet actuellement et bientôt sur notre internet. Pour y accéder une demande au présent mail doit être adressée bibliothèque.onagri@gmail.com

Dossier du mois de mars 2018

« Xylella fastidiosa » : Une nouvelle menace pour l'agriculture

Pourquoi Xylella fastidiosa est un danger pour l'agriculture tunisienne ?

C'est à nos portes au Sud de l'Italie et en France (Corse et cote d'Azur) en [Espagne](#) (Ile et continent) que cette

bactérie émergente a causé des dégâts néfastes sur plusieurs espèces d'une importance économique et ornementale mais heureusement non encore présente ni détectée en Tunisie.

Cette proximité géographique fait que « Xylella fastidiosa » [doit être prise très au sérieux dans notre pays](#). Etudiée et connue, elle sera plus facilement détectable par les divers acteurs tunisiens dans le monde agricole notamment oléicole et arboricole afin d'y faire face efficacement et empêcher ses conséquences désastreuses sur le secteur agricole et la biodiversité.

Restons VIGILANTS

Historique : [Actions mises en place par la Tunisie en 2016](#)

Dès l'apparition de la maladie en [Italie](#), en 2013, la Direction Générale de Protection et du Contrôle de la Qualité des Produits Agricoles (DGPCQPA) a pris des mesures nécessaires pour éviter l'introduction de la maladie :

- La révision de la réglementation phytosanitaire interdisant l'importation des plants d'oliviers des zones contaminées,
- La publication d'une circulaire, le 27 décembre 2016, par le Ministère de l'Agriculture, interdisant l'importation des plants d'oliviers et des plantes ornementales
- La création d'une commission technique regroupant l'Office National de l'Huile (ONH), les institutions de recherche agricole et d'enseignement supérieur et les structures concernées chargées de la prospection sur terrain et du prélèvement des échantillons.

Un programme de production de plants d'olives certifiés a été mis en place en collaboration avec l'institut de l'olivier et l'ONH.

-L'inspection de la plante produite pour la plantation contre « X. fastidiosa » et programme de certification.

-L'organisation des journées d'information et des ateliers régionaux pour la sensibilisation des CRDA et les inspecteurs des postes frontaliers sur les symptômes de « X. fastidiosa », le mode de transmission, les symptômes similaires pouvant être confondus, la façon de



collecter et de conserver les échantillons.

- L'édition des documents techniques pour mieux connaître la bactérie « *X. fastidiosa* » (biologie, pays infestés, symptômes, vecteurs de bactéries, ...)

- La participation à des programmes de radio et des foires nationales de l'agriculture sensibilisant à la bactérie.

- La réalisation de spots et d'articles de presse

- Des prospections ont été menées dans plusieurs régions oléicoles et un prélèvement des échantillons a été fait pour les analyser au laboratoire de quarantaine. Des espèces fruitières et plantes ornementales importées ont été analysés pour vérifier l'existence de la bactérie.

- [Un projet régional TCP/RAB/3601 de la FAO](#) visant à renforcer les capacités institutionnelles et techniques a été lancé en 2016 pour dresser un plan de prévention et de surveillance de la bactérie « *Xylella fastidiosa* » et empêcher sa dissémination

Des groupes du projet ont été créés dans 7 pays à savoir la Tunisie, l'Algérie, le [Maroc](#), le Liban, l'Égypte, la Libye et la Palestine.

Un plan d'action pour la lutte et la sensibilisation à cette bactérie a également été mis en œuvre par la DGPCQ-PA en collaboration avec l'expert national Mr Ali Rhouma .

[Analyse du contenu des documents nationaux collectés Textes juridiques en Tunisie](#)

Il s'agit des articles suivants :

- [Arrêté](#) du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 19 février 2016, fixant les exigences phytosanitaires ainsi que les modalités de contrôle de végétaux et produits végétaux importés en Tunisie (Journal Officiel de la République Tunisienne en date du 15 mars 2016 numéro 22 en page 830).

- [Arrêté](#) du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 26 juin 2015, fixant la liste des végétaux et produits végétaux dont l'entrée en territoire tunisien est interdite. (Journal Officiel de la République Tunisienne numéro 55 paru le 10 juillet 2015 et en page 1513).

[Rapport de Madame Helali \(2016\)](#)

Dans un [rapport](#) écrit en langue arabe par Mme Helali Fethia S/D du contrôle phytosanitaire au point de passage, il écrit que cette bactérie affecte de nombreuses familles de plantes et que des recherches récentes ont montré que 350 espèces, y compris des espèces d'importation

économique telles que les olives, vignes, agrumes, prunus et les amandes sont susceptibles d'être atteintes y compris certaines herbes, les plantes forestières, les plantes sauvages et ornementales etc.

D'une part, les publications confirment les effets négatifs de ces bactéries partout où elles se trouvent, car elles ont causé des dommages sur 40 000 hectares de vignes, la fermeture d'environ 50 usines de pamplemousses de Californie et plus de 20 millions d'orangers aux USA.

En Europe, en octobre 2013, environ 8 000 hectares d'oliviers ont été infectés par la bactérie et la maladie s'est propagée à présent sur plus de 84 000 hectares.

Dans cette même note Mme Helali présente **un programme d'action en Tunisie** dont voici les principales lignes :

Étant donné que les envois de végétaux sont le facteur le plus important pour le transfert des bactéries et étant donné la proximité de la zone géographique des zones touchées de l'Italie vers le territoire tunisien et que ses oliviers sont atteints, il est fondamental de réaliser une supervision pour prévenir la propagation de cette maladie grâce au développement d'un programme à court terme et un autre programme à long terme

Les actions prises à court terme sont les suivantes:

- Une décision le 26 juin 2015 concernant la révision de la décision du ministre de l'agriculture du 31 mai 2012 de la liste des plantes et produits végétaux interdits en Tunisie

- Une décision le 19 février 2016 concernant la révision de la décision du ministre de l'agriculture du 28 mai 2013 réglementant les conditions phytosanitaires et comment contrôler la santé des plantes et produits végétaux fournis à la Tunisie.

- Le certificat phytosanitaire des envois accompagnant des végétaux doit comprendre une déclaration supplémentaire officielle attestant selon le cas (semences de citrus spp, Prunus spp) que le matériel végétal est exempt de « *Xylella fastidiosa* ».

- Circulaire N°307 du 27 décembre 2016 du ministère de l'agriculture relative à l'interdiction de l'importation de végétaux des pays contaminés par la bactérie « *Xylella fastidiosa* »

Sur décision du Ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche N ° 1549, il y eu création d'un comité chargé de l'évaluation du suivi de l'état de santé de tous les oliviers et sur vignes, agrumes, prunus et de la prévention des « *Xylella fastidiosa* » à savoir des

correspondances à tous les commissariats régionaux de développement agricole pour charger leurs autorités compétentes d'effectuer des visites immédiates pour :

- La prospection et l'échantillonnage sur le terrain en cas de suspicion de symptômes similaires et leur permettre d'accéder à des documents techniques.

- Déposer tous les plants fournis à des fins d'analyse au laboratoire et les soumettre à un contrôle subséquent pour s'assurer qu'ils sont exempts de Bactéries. A noter que 6000 échantillons de « *Xylella fastidiosa* » étaient exempts de bactéries

- Soutenir la surveillance de la santé aux points de passage

- La surveillance de la santé sur le terrain

- Des techniques pour identifier les bactéries et les symptômes et moyens de transmission les plus importants et prévenir les risques de fuite

- Journées d'information et de sensibilisation pour les agriculteurs et les techniciens pour [reconnaitre](#) cette maladie bactérienne sur les oliviers et éviter son introduction.

- Participation à des expositions et des démonstrations pour faire connaître la maladie

- Participation à de nombreux programmes de sensibilisation à la radio sur les bactéries ainsi qu'à la publication d'articles de presse

- Participation au [forum international](#) organisé par la FAO, l'Organisation internationale pour la protection des végétaux et l'Organisation euro-méditerranéenne et l'Institut méditerranéen de Bari, Italie, sur l'identification de l'état de santé des oliviers

En ce qui concerne le **programme d'intervention à long terme**, les éléments suivants sont résumés:

1-Etude de la sensibilité variétale des espèces d'olivier en production en Tunisie en collaboration avec les institutions internationales

2-Etudier sur les cicadaires des [insectes vecteurs de la maladie en Tunisie](#),

3-Renforcement des capacités des contrôleurs phytosanitaires et améliorer la capacité des laboratoires nationaux,

4-Développer localement la production de plants certifiés

Ce parasite « *Xylella fastidiosa* » constitue ainsi un grand risque fort dangereux pour la Tunisie et pour plusieurs espèces végétales dont l'Olivier une espèce plus que stratégique notamment en matière d'exportation et de pourvoyeuse de devises.



Par ailleurs, un document de ladite sous direction a établi une liste de 166 plantes hôtes identifiées en Tunisie laquelle devrait être connue et insérée dans les programmes de recherche agronomiques.

[Master à l'INAT](#)

Le dernier document fourni est un master à l'INAT dans la spécialité: Bio-agresseurs et santé végétale intitulée : « **Inventaire des cicadaires, vecteurs potentiels de *Xylella fastidiosa* (Wells et al. 1987) dans les gouvernorats de Ben Arous et Bizerte** » soutenu publiquement par Karima AMIRI et encadré par Mme F. Helali. (58 pages).

Dans sa conclusion Mme Karima AMIRI avance que la région de l'Afrique du Nord et particulièrement la Tunisie constitue une zone à haut risque où l'émergence des maladies associées à la bactérie est à craindre car cela dépend principalement des sources de l'inoculum qui peuvent être présentes sous leur forme latente et de la présence de vecteurs efficaces.

Ces derniers représentent la principale clé dans la transmission et l'expansion de la maladie, pour cela une meilleure connaissance de la composition de la faune des cicadaires tunisiens s'avère primordiale. **Dans ce document se trouve i) une « compilation d'un inventaire sur les vecteurs potentiels » dont la connaissance selon l'auteure est nécessaire pour une meilleure gestion des risques ainsi ii) qu'une conclusion d'une valeur scientifique incontestable.**

[Documents d'experts étrangers](#)

Divers diaporamas de collègues étrangers ainsi que ceux de Mme Helali ayant un contenu très technique et très détaillé ont été obtenus comme documents de soutien et appui aux démarches.

Ces diaporamas présentent la physiologie et l'anatomie des insectes vecteurs, les modes de propagation, la complexité du phénomène vu le très grand nombre de plantes hôtes, des [informations génétiques](#), des illustrations de symptômes sur plusieurs espèces en Espagne, en Italie, en Corse puis en Europe d'une manière plus générale.

[D'autres documents](#) plus ciblés vers [la recherche](#) ont aussi été obtenus de nos partenaires étrangers pour nos laboratoires de recherche. Ils portent sur l'[identification des insectes vecteurs de cette bactérie](#), les techniques d'identification, tous indispensables pour l'enseignement et la recherche ainsi que pour les acteurs avertis.



Conclusion

Par cette synthèse bibliographique l'ONAGRI espère i) faire connaître au public le travail réalisé par les instances du MARHP notamment la Direction Générale de la Protection, du Contrôle et de la Qualité des Produits Agricoles (S/D de la quarantaine) en lui donnant une meilleure visibilité et ii) à faire son travail de veille en sensibilisant le lecteur sur la problématique de ce danger qui guette divers produits agricoles.

Source : Fethia Helali Sous Direction de la contrôle sanitaire (Quarantaine au MARPH) et secondairement recherche choix et sélection de documents sur Internet depuis l'ONAGRI
Rédaction : Said Béji Masmoudi D/ Documentation ONAGRI
Revue et lecture Générale de Mr. Hamed Daly DG ONAGRI, Jalila Boudali (Directeur à l'ONAGRI)
Remerciements à Fethia Helali sous directrice du contrôle phytosanitaire au Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche pour ses 31 documents aussi riches en informations qu'en images schémas contacts idées actions etc...

Les recettes d'exportation des dattes biologiques augmentent de 35,2%

Les recettes des exportations des dattes biologiques, pour cette saison, ont augmenté de 35,52%, en comparaison avec la saison précédente. Cette hausse provient également d'une augmentation de 21,01% des quantités exportées, selon les données du ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. Les quantités des dattes biologiques exportées, depuis le début de la saison (10 octobre 2017) jusqu'au 2 mars 2018, ont atteint environ 4690,6 tonnes d'une valeur de

34,8 Millions de dinars (MD) contre 3876,1 tonnes qui correspondaient à 25,7MD au cours de la même période de la saison précédente. Le ministère a expliqué cette hausse par l'augmentation des quantités exportées vers l'Espagne (1154,14%), la Turquie (147,24%), le Canada (136,55%) et la Bulgarie (87,10%).

Source: *africanmanagercenter*

Importation des céréales

La Tunisie a acheté le 21/02/2018, 75 mille tonnes de blé tendre au prix moyen de 208.31 Dollars/ tonne (495.28DT/T) et 25 mille tonnes d'orge au prix moyen de 234.44 Dollars/ tonne (557.41DT/T). Ces quantités devraient arriver aux ports tunisiens durant avril 2018. Le prix du blé tendre importé sera inférieur de 44.71 dinars/tonne soit (-8.27%) par rapport au prix du local (540 DT/T pour la récolte 2017). Quant au prix de l'orge

importée, il est supérieur de 57.41 DT/T (+11.48%) par rapport au prix de l'orge local qui est de l'ordre de 500 DT/T lors de la présente récolte. Par rapport aux achats précédents, le prix de cette dernière fois, a augmenté de 1.45 dollars/tonne pour le blé tendre et de 26.25 dollars/tonne pour l'orge.

Source: *Office des Céréales*

produit	Quantité (1000T)	Prix (dollars/T)		différence		Comparaison entre les prix local et l'importé en DT/T			
		15/12/2017	22/02/2018	dollars	%	local	importé	différence	%
Blé tendre	75	206.86	208.31	+1.45	+0.7	540	495.28	-44.71	-8.27
Orge f	25	208.19	234.44	+26.25	+12.61	500	557.41	+57.41	+11.48

Taux de change : 1 dollar=2.37 dinars

La Commission européenne propose de relever le plafond des « minimis »

Passer de 15 000 à 25 000 euros d'aides de minimis : telle est la proposition de la Commission européenne. Celle-ci suggère d'augmenter le montant maximal des aides au secteur agricole que les États membres peuvent distribuer sans notification préalable.

Les aides publiques nationales sont très encadrées par la Commission européenne, car elles sont susceptibles de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions. Ainsi, les aides de minimis, qui sont des aides de faible montant, sont plafonnées par exploitation agricole. C'est ce plafond que la Commission européenne propose de relever à 25 000 euros par exploitation, sur une période de trois ans.

Les aides de minimis peuvent prendre différentes formes : prises en charge de cotisations sociales, fonds d'allègement des charges, aides directes... Elles « se révèlent particulièrement utiles en période de crise puisqu'elles

permettent une réaction plus rapide pour aider les agriculteurs à surmonter des situations d'urgence, tels que les déficits de liquidités temporaires », précise la Commission européenne.

La Commission européenne propose également d'introduire « une garantie supplémentaire » pour éviter des distorsions du marché : « un seul secteur agricole ne pourra pas recevoir plus de 50% du montant total des aides de minimis distribuées au niveau national ». De même, l'institution européenne envisage de créer « un registre central » pour faciliter le contrôle de l'utilisation et de la distribution des aides par les États membres.

Cette nouvelle proposition de la Commission est soumise à consultation jusqu'au 16 avril 2018. Elle pourrait être adoptée au cours de l'été après consultation des États membres.

Source: *www.pleinchamp.com/actualites*

Les produits laitiers et céréaliers font augmenter les prix des produits alimentaires en Février

La hausse des prix des produits alimentaires de base et des produits laitiers à travers le monde a largement compensé la baisse du prix des huiles végétales, entraînant ainsi une hausse des prix des denrées alimentaires dans le monde en février.

L'Indice FAO des prix des produits alimentaires affichait une moyenne de 170,8 points en février, soit une hausse de 1,1 pour cent par rapport au mois dernier et une baisse de 2,7 pour cent par rapport à son niveau l'année précédente.

L'Indice FAO des prix des produits alimentaires est un indice pondéré par les échanges commerciaux qui permet de suivre l'évolution des prix des cinq principaux groupes de produits alimentaires sur les marchés internationaux (Base 2002-2004 = 100).

L'Indice FAO des prix des produits céréaliers, qui regroupe le blé, le riz et les principales céréales secondaires dont le maïs a augmenté de 2,5 pour cent (en hausse pour la deuxième fois d'affilée en un mois) stimulé par des conditions climatiques défavorables qui ont eu un effet négatif sur les prévisions liées à la production hivernale de blé aux Etats-Unis et celle de maïs en Argentine.

La FAO a également revu à la baisse ses projections pour les récoltes de blé à travers le monde pour cette année tout en sachant que les niveaux de stocks seront

appelés à atteindre un nouveau record. L'Indice FAO des prix des produits laitiers a augmenté de 6,2 pour cent en février tout comme les cotations internationales pour le beurre, le fromage et les poudres de lait entier et écrémé. Une forte demande mondiale pour ces produits et une production laitière moins importante que prévue en Nouvelle Zélande expliquent en grande partie cette situation.

L'Indice FAO du prix de la viande est resté globalement inchangé alors que les prix de la viande de volailles ont chuté pour la quatrième fois consécutive, compensant ainsi une hausse des cotations de prix pour la viande bovine.

L'Indice FAO du prix des huiles végétales a baissé de 3,1 pour cent pour atteindre son plus bas niveau en 19 mois alors que plusieurs prévisions faisaient état d'un surplus de la production mondiale pour cette année. Les prix pour l'huile de palme sont ceux qui ont le plus baissé. Une situation qui s'explique par la hausse des stocks en Malaisie et en Indonésie tandis que des projections tablant sur une production exceptionnelle de soja aux Etats-Unis a évidemment pesé sur les cotations de soja. L'Indice FAO du prix du sucre a baissé de 3,4 pour cent, atteignant son plus bas niveau en l'espace de deux ans, alors que les principaux pays producteurs tels que la Thaïlande et l'Inde continuent de développer leurs ca-

capités de production et que les principaux acteurs du marché s'attendaient à une forte hausse de la production dans l'Union européenne en raison des meilleurs rendements de betterave et de plus grandes superficies de plantations suite au retrait des quotas de production l'année dernière.

Les conditions mondiales d'approvisionnement pour les principales céréales demeurent bonnes et la FAO a revu ses prévisions à la hausse pour les niveaux de stocks de la fin de la saison en leur faisant atteindre 14 millions de tonnes.

Selon le Bulletin sur l'offre et la demande de céréales, les stocks mondiaux de blé et de céréales secondaires sont appelés à atteindre des niveaux record pendant la campagne de commercialisation en cours, atteignant respectivement 272,7 et 309,8 millions de tonnes.

Alors que s'achève bientôt la récolte des cultures céréalières de l'année dernière, la FAO a revu à la hausse ses estimations pour la production mondiale céréalière de

2017 pour lui faire atteindre 2642 millions de tonnes. Une décision qui intervient après avoir plusieurs fois revu à la hausse la production de céréales secondaires comme par exemple celle du maïs en Australie et en Afrique de l'est et de l'ouest. La production de riz va probablement atteindre 502,2 millions de tonnes en 2017, un niveau inégalé auparavant.

La FAO a également publié ses premières prévisions mondiales pour la production de blé en 2018, estimées à présent à 744 millions de tonnes. Même si au-dessus de la moyenne, ces chiffres souligneraient la deuxième chute en l'espace d'un an et sous-entendraient des rendements moins importants que prévus dans l'Union européenne et en Russie.

Des conditions climatiques défavorables en Amérique du Sud et en Afrique australe ainsi qu'un ralentissement des activités de plantations, annoncent également une baisse de la production de maïs dans l'hémisphère Sud. *Source : FAO.*

La FAO encourage l'utilisation de technologies numériques pour le développement agricole

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et Telefónica, l'une des plus grandes entreprises de télécommunication au monde, ont convenu de travailler ensemble afin d'exploiter au mieux les technologies numériques et œuvrer en faveur du développement agricole, de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Selon la FAO, il s'agit surtout de préparer les agriculteurs à faire face aux phénomènes météorologiques extrêmes induits par le changement climatique. Dans ce cadre un accord a été signé récemment entre la FAO et l'entreprise Telefónica. Cet accord sera l'occasion de mettre en place des initiatives conjointes relatives à l'innovation, la numérisation, l'analyse des données et les systèmes, de manière à ce que les agriculteurs soient en mesure d'accéder à des informations essentielles qui leur permettront d'améliorer leurs moyens d'existence et de renforcer leur résilience face au changement climatique. L'accord, qui devrait s'étaler sur une période de trois ans, concerne trois domaines principaux. Le premier domaine concerne l'extension de l'Internet à des objets ordinaires relatifs au secteur agricole afin d'améliorer les procédures et l'utilisation efficace des ressources naturelles. La FAO et Telefónica travaillent actuellement sur un projet pilote d'économie d'eau au Salvador et en Colombie. Le projet a recours à un matériel informatique spécial, il utilise le stockage de

données sur 'cloud' et le traitement des données. L'idée est de générer des recommandations qui vont permettre de faciliter la prise de décision des agriculteurs sur des questions liées à l'irrigation et à l'utilisation efficace de l'eau. L'initiative, qui a également recours aux algorithmes d'intelligence artificielle développés par Telefónica, sera répliquée dans plusieurs régions du couloir sec d'Amérique centrale. Le deuxième domaine concerne l'utilisation de 'Big Data' - soit la gestion et l'analyse d'un grand nombre de données sur le changement climatique en vue de mettre en place des systèmes d'alerte précoces. Cela permettra de mieux comprendre la manière dont le changement climatique influence les déplacements de population dans les régions du couloir sec d'Amérique centrale et de Colombie, soit les plus affectées par les phénomènes El Niño et La Niña. Le troisième domaine concerne l'éducation numérique et le renforcement des capacités : une partie du contenu éducatif de la FAO sera intégré aux plateformes de formation ouverte. Par exemple, les usagers pourront en savoir plus sur les systèmes alimentaires, la nutrition et le développement agricole sur Miríadax, la première plateforme euro-américaine dédiée à la formation en ligne ouverte à tous.

Source: www.mediaterrre.org

Les Néonicotinoïdes posent un risque pour les abeilles

Les néonicotinoïdes sont ceux-là mêmes qu'on appelle « tueurs d'abeilles », en raison de leur nocivité pour plusieurs insectes pollinisateurs, et en particulier les abeilles. C'est une classe regroupant plusieurs insecticides (les trois principaux étant l'imidaclopride, le clothianidine et le thiaméthoxame), qui sont utilisés depuis 30 ans en agriculture. Ils diminueraient la capacité des abeilles de créer de nouvelles colonies, ce qui pourrait être un important facteur dans la diminution des populations d'abeilles signalée depuis le milieu des années 2000.

Rendu public le 28 février, le rapport de l'Agence européenne pour la sécurité des aliments tend effectivement à confirmer le risque posé par les trois principaux néonicotinoïdes qui sont, depuis 2013, l'objet de restrictions dans l'Union européenne : les agriculteurs ne peuvent les utiliser sur des cultures utilisées par les abeilles, comme le maïs, le colza et les tournesols. La prochaine étape, qui pourrait survenir

dès la fin du mois, pourrait être une interdiction complète.

Parallèlement, une méta-analyse parue le 25 février entraîne le débat sur un tout autre terrain : quelle est l'utilité réelle de ces pesticides ? Après avoir passé en

revue 200 études sur la question, une équipe internationale dirigée par l'agronome italien Lorenzo Furlan, conclut que les néonicotinoïdes « n'augmentent pas les rendements » de façon significative — en d'autres termes, on ne peut affirmer que les cultures produisent davantage, qu'elles aient reçu ou non ces insecticides. Une conclusion qui re-

joint une méta-analyse américaine plus modeste parue en 2014 (19 études passées en revue), mais qui pourrait aussi être liée aux pratiques agricoles : ces pesticides sont souvent utilisés de façon préventive, qu'on ait signalé ou non la présence d'insectes ravageurs.

Source : www.sciencepresse.



Observatoire National de l'Agriculture



30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis
Site Web: <http://www.onagri.tn>
Téléphone (+216) 71 801 055/478
Télécopie : (+216) 71 785 127
E-mail : onagri@iresa.agrinet.tn